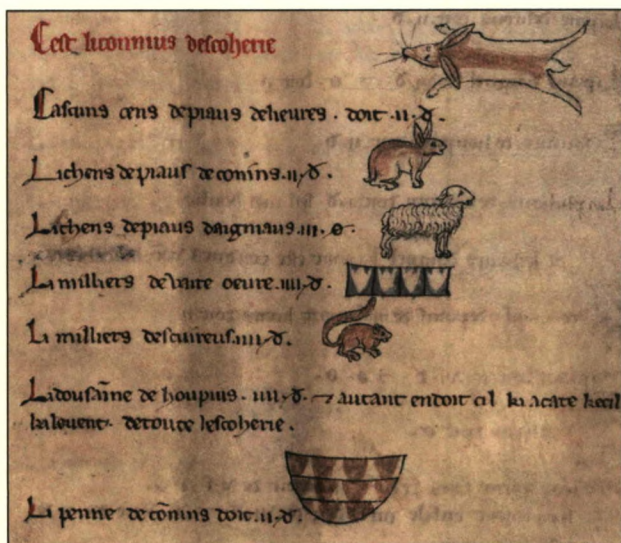


DÉCRIRE, INVENTORIER, ENREGISTRER ENTRE SEINE ET RHIN AU MOYEN ÂGE

*Études réunies par Xavier Hermand,
Jean-François Nieuws et Étienne Renard*



AU-DELÀ DES POLYPTYQUES

SÉDIMENTATION, COPIE ET RENOUVELLEMENT DES DOCUMENTS DE GESTION SEIGNEURIAUX ENTRE SEINE ET RHIN (IX^e-XIII^e SIÈCLE)

PAR

JEAN-PIERRE DEVROEY

Après deux décennies d'intense activité d'édition et de critique des polyptyques carolingiens, de 1975 à 1995, Yoshiki Morimoto constate en 2008 « que le foisonnement poussé des recherches sur les polyptyques carolingiens est déjà passé »¹. Comme le volume de la *Typologie des sources du Moyen Âge occidental* consacré par Robert Fossier aux *Polyptyques et censiers* a été publié en 1978, nous ne disposons pas d'un bilan systématique récent sur le genre documentaire des censiers et ses transformations au Moyen Âge. Je devrai me limiter ici à aborder un aspect seulement de cette matière, la destinée et l'évolution matérielle de ces documents depuis leur élaboration au IX^e siècle, à partir de quelques études de cas : un seul document, le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés, est conservé en original ; un second, le polyptyque de Saint-Pierre-des-Fossés, dans une copie du X^e siècle ; les deux derniers, les polyptyques de Saint-Pierre de Lobbes et de Saint-Remi de Reims, par des copies modernes des XVII^e et XVIII^e siècles. On voudra bien considérer cette contribution comme une simple invite à des recherches plus approfondies à propos d'un genre documentaire qui mérite d'attirer l'intérêt de nouvelles générations de chercheurs.

Depuis les recherches de Charles-Edmond Perrin, nous savons que les polyptyques ont été élaborés sur la base d'enquêtes menées sur le terrain par des commissions itinérantes. Les enquêteurs utilisaient la technique classique du dialogue

1. Yoshiki MORIMOTO, *Études sur l'économie rurale du haut Moyen Âge. Historiographie, régime domanial, polyptyques carolingiens*, Bruxelles, 2008 (Bibliothèque du Moyen Âge, 25), p. 89-92 et 138-145.

permettant de transposer la réalité par le jeu des questions et des réponses et d'en donner une représentation cohérente et régulière. Ces méthodes permettaient de catégoriser les éléments du réel par des divisions successives (domaine / réserve et tenures / tenures libres et non-libres). Le questionnement systématique et l'emploi de formulaires rendent possible la systématisation de la description, une standardisation du vocabulaire et la catégorisation des terres et des hommes. Le caractère analytique de la démarche peut être démontré par la mention d'éléments absents (sous la forme de mention comme « *lunarium nullum* », « *census incertum* »). L'abstraction et la généralisation sont introduites *a posteriori* par la confection de sommes à la fin des descriptions de domaines ou celle d'une *summa summarum* faisant le bilan de l'inventaire comme à Saint-Remi de Reims ou à Lorsch².

Un premier travail d'élaboration intervient donc après le déroulement des enquêtes locales lors de la composition de l'inventaire au siège de l'établissement religieux. Le rédacteur pouvait choisir un manuscrit du type *volumen* ou du type *codex* pour recevoir ces transcriptions. Dans les exemples que nous examinons ici, le choix s'est toujours porté sur le manuscrit à feuillets mobiles. Comme le souligne Perrin, « les manuscrits de ce type sont de consultation facile ; ils ont, en outre, l'avantage de comporter des marges spacieuses qui peuvent recevoir des additions et, le jour où ces marges deviennent insuffisantes, il est toujours possible d'intercaler dans le manuscrit un feuillet supplémentaire. En revanche, comme les folios d'un *codex* s'intervertissent facilement, quand la reliure est en mauvais état, il peut en résulter des conséquences fâcheuses pour la transmission du texte »³. C'est le cas à Saint-Remi de Reims, où des cahiers ou des groupes de cahiers du polyptyque ont été copiés dans un ordre différent dans les années 1620-1622, puis réassemblés, dans un troisième ordre de succession, sous une nouvelle reliure à la fin du XVII^e siècle.

À Saint-Germain-des-Prés, la composition de l'inventaire général dans l'exemplaire du IX^e siècle trahit l'intervention en parallèle de dix scribes, peut-être une partie des commissaires qui parcoururent les domaines de l'abbaye dans les années 823-828 au cours de deux tournées d'enquêtes locales et sur la base de deux formulaires principaux. C'est également le cheminement des commissions qui a dicté la succession des chapitres du polyptyque, plutôt qu'un plan général comme ce fut le cas à Prüm lors de la composition du polyptyque de 893 où l'ordre de classement des chapitres obéit à un plan s'inspirant « d'un principe

2. Jean-Pierre DEVROEY, *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI^e-IX^e siècles)*, Bruxelles, 2006 (Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres, 40), p. 597-599.

3. Charles-Edmond PERRIN, *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine, d'après les plus anciens censiers (IX^e-XII^e siècles)*, Paris, 1935 (Publications de la Faculté des lettres de l'université de Strasbourg, 71), p. 614.

géographique certain »⁴. « Dépendant largement »⁵ d'un examen préalable des problèmes de critique matérielle du célèbre document présenté au colloque « La Neustrie » en 1985, qui soulignait le caractère composite du fond carolingien du polyptyque, la nouvelle édition du polyptyque parisien élaborée en 1993 sous la direction de Dieter Hägermann⁶ reprend l'édition d'Auguste Longnon de 1886⁷, dont une version numérique a été confectionnée puis corrigée sur le manuscrit du IX^e siècle. La valeur ajoutée principale de l'édition proprement dite tient à la qualité des index lemmatisés des noms de personnes réalisés par Dieter Geuenich et Richard Schreml dans le cadre du projet « Nomen et Gens » de l'université de Duisburg. L'analyse matérielle du manuscrit a curieusement été rejetée dans un volume séparé de *Studien* rédigé par Konrad Elmshäuser et Andreas Hedwig⁸. Alors qu'on aurait attendu à leur propos une vision d'ensemble, les questions de critique matérielle ont été abordées de manière successive dans le cadre de l'examen de chacun des chapitres du polyptyque. Le programme d'études esquissé au colloque de Rouen en 1985 – démontage de la reliure exécutée au XVII^e siècle, examen systématique des parchemins, étude de la mise en page et des réglures, examen macrophotographique, comparaison des écritures avec les autres manuscrits de Saint-Germain-des-Prés conservés, analyse linguistique, étude systématique des corrections et ajouts, etc. – n'a malheureusement pas été mené à bien. Après la collecte des données effectuée sur le terrain durant les années 823-828, depuis sa mise par écrit jusqu'au XII^e siècle, le grand polyptyque carolingien constitua pourtant un substrat, d'abord corrigé et complété dans les premières années de son existence par les administrateurs de l'abbaye, puis simplement utilisé pour enregistrer d'autres réalités documentaires.

Conservé dans un ensemble composite de cahiers contemporains de sa rédaction, le polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés a été rédigé sous l'abbé Irminon

4. *Ibid.*, p. 612.

5. Selon l'expression de Y. MORIMOTO, *Études sur l'économie rurale...*, p. 138. Sur cet examen des problèmes de critique matérielle, voir *infra* n. 7.

6. *Das Polyptychon von Saint-Germain-des-Prés. Studienausgabe*, éd. Dieter Hägermann, Cologne/Weimar/Vienne, 1993.

7. Sur le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés, la consultation des introductions des éditions de Guérard et de Longnon reste très utile : Benjamin GUÉRARD, *Polyptyque de l'abbé Irminon de Saint-Germain-des-Prés, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne*, t. I : *Prolégomènes* ; t. II : *Polyptyque*, Paris, 1844 ; Auguste LONGNON, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon*, 2 t., Paris, 1886-1895. L'étude du texte a été renouvelée par Jean-Pierre DEVROEY, « Problèmes de critique autour du polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés », dans *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, éd. Hartmut Atsma, Sigmaringen, 1989 (Beihefte der Francia, 16/1), p. 441-465.

8. Konrad ELSMHÄUSER et Andreas HEDWIG, *Studien zum Polyptychon von Saint-Germain-des-Prés*, Cologne/Weimar/Vienne, 1993.

(† 829), dans les années 823-828 au cours de deux tournées d'enquêtes locales et sur la base de deux formulaires principaux, avec la contribution d'une dizaine de scribes différents⁹. Le *codex* comprend encore aujourd'hui vingt cahiers, où sont décrites vingt-cinq *villae* ou groupements seigneuriaux plus étendus. Il manque au moins quatre cahiers issus de cet inventorisement et la quasi-totalité d'un volume séparé où étaient recensées les terres cédées en bénéfice. Deux feuillets de cet inventaire des bénéficiaires furent retrouvés en 1826 par Benjamin Guérard dans un ordinaire de Saint-Germain-des-Prés du xv^e siècle¹⁰ où ils avaient servi de renfort à la couverture¹¹.

I. — LE « POLYPTYQUE VIVANT » : DE L'ENQUÊTE LOCALE À LA MISE PAR ÉCRIT DU POLYPTYQUE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (823-828)

Assemblage des inventaires issus des enquêtes locales, notre exemplaire semble avoir été collationné avec soin, vraisemblablement sur la base de minutes. Les bourdons sont rares. Le scribe d'origine ou une main contemporaine relit le manuscrit avec assez d'attention pour corriger l'orthographe d'un nom de personne ou noter un changement dans la composition d'un ménage. Le scribe chargé de la transcription conserve une certaine marge de liberté. S'il avoue parfois son ignorance, en notant laconiquement *non possum scribere* ou en laissant des blancs destinés à être complétés ultérieurement, il corrige ou complète son travail, comble lui-même un blanc ou procède à des ajouts plus substantiels. Dans une partie du *codex*, un emplacement de deux à trois colonnes est réservé en fin de chapitre pour d'éventuelles additions et le calcul de la somme¹². Comme dans d'autres polyptyques, la transcription des inventaires locaux donne lieu à d'autres mises en ordre du document : numérotation des cahiers (Saint-Germain-des-Prés, Reims), des chapitres du polyptyque (Reims) ou des paragraphes décrivant la réserve et les différentes tenures (Saint-Germain-des-Prés), emploi de rubriques ou mise en capitales pour souligner les divisions du document.

L'enrichissement le plus significatif apporté aux inventaires locaux est le calcul de sommes¹³ récapitulatives. Contrairement au cas de Saint-Remi de Reims où

9. La désignation des mains est donnée d'après l'édition de Hägermann. L'identification des *brevia* et des paragraphes reprend la numérotation classique de Guérard, adoptée par Longnon et Hägermann.

10. Paris, BNF, lat. 13316. Léopold DELISLE, *Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés conservés à la Bibliothèque nationale, sous les numéros 11504-14231 du fonds latin*, Paris, 1868, p. 96.

11. B. GUÉRARD, *Polyptyque de l'abbé Irminon...*, t. I, p. 28.

12. *Brevium* I (trois colonnes avec la somme).

13. Nous ne disposons pas encore d'une étude systématique des sommes malgré l'intérêt de ces documents, dont certains ont été élaborés d'après des points de vue de gestion différents de ceux des inventaires locaux. Une telle analyse ne devrait pas porter seulement sur la comparaison des données (inventaire détaillé et récapitulation), mais également sur la présentation matérielle des sommes et du corps des inventaires locaux.

l'exemplaire du polyptyque d'Hincmar (après 847) contient systématiquement des sommes de chapitres et une somme des sommes, le calcul des sommes est occasionnel à Saint-Germain-des-Prés. Dans treize chapitres (sur vingt-trois) du polyptyque de 823-828, il est l'œuvre du scribe qui a tracé le corps des inventaires, mais ces sommes ont été élaborées après le retour à l'abbaye et la mise au net des enquêtes locales, voire même dans un second temps, après un changement (ou une correction) apportée au régime de charges paysannes. Ainsi, la somme de Morsang a été partiellement grattée et corrigée, apparemment par le même scribe, qui y a introduit une redevance en génisses absente du corps du *brevium*¹⁴.

Ces exemples montrent que l'intervention des scribes de Saint-Germain-des-Prés ne s'est pas limitée à une simple retranscription, mais qu'un même acteur est intervenu sur le fond du texte, pendant un laps de temps que nous ne pouvons malheureusement pas quantifier. Le scribe était sans doute aussi le moine chargé de superviser l'administration du domaine comme c'était par exemple le cas du moine Déodat de Saint-Denis, qui était responsable de la gestion du domaine de Mitry lors du procès qui opposa les habitants à l'abbaye en 861¹⁵. Il est également vraisemblable que d'autres documents de gestion dressés indépendamment de l'inventaire de 823-828, comme des listes de personnes, ont été recopiés par ces mêmes scribes/gestionnaires à l'occasion de la mise au net pour être insérés dans certaines des descriptions. C'était également le cas à Saint-Remi de Reims.

Quatre chapitres du polyptyque n'ont pas de somme. Peut-être cette forme de comptabilisation a-t-elle été tenue en dehors du *codex*. Par contre, après la transcription originale de 823-828, un nouveau scribe est intervenu dans cinq autres chapitres pour ajouter une somme récapitulative. Le formulaire indique clairement qu'elles furent composées après la mise par écrit du polyptyque : *Sunt in [...], sicut supra scriptum habetur*. La datation de cette main K, qui appartient encore au IX^e siècle, est malaisée. Elle se distingue fortement des autres mains rassemblées par Bernard Bischoff dans un « groupe d'Irminon » actif dans les années 820-830, auquel on doit également le manuscrit illustré de Saint-Germain-des-Prés connu sous le nom de « Psautier de Stuttgart »¹⁶.

Au folio 11v (voir fig. 1 ci-après), le scribe (main A) a laissé vierges la colonne A et le tiers de la colonne B et a transcrit dans le reste de la colonne B la somme du bref de Palaiseau.

Le scribe (main B) a placé la somme immédiatement après le corps de la

14. *Brevium* XVII/49.

15. Janet L. NELSON, « Dispute settlement in carolingian west Francia », dans *The Settlement of Disputes in Early Medieval Europe*, éd. Wendy Davies et Paul Fouracre, Cambridge, 1986, p. 45-64, à la p. 51.

16. Bernard BISCHOFF, « Die Handschrift. Paläographische Untersuchung », dans *Die Stuttgarter Bilderpsalter (Faksimile)*, t. II : *Untersuchungen*, Stuttgart, 1965, p. 15-29.

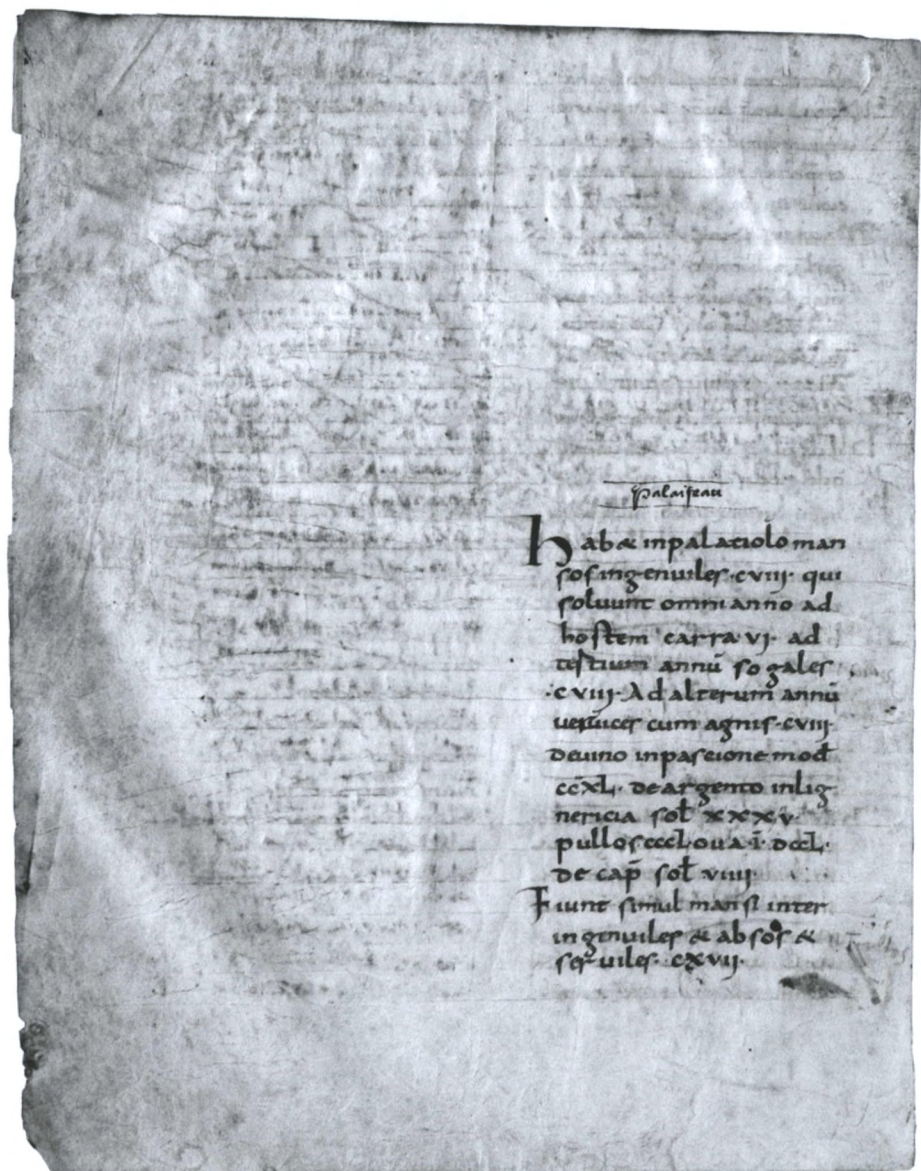


Figure 1. Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés (823-828), *brevium* II et III (édition : II/121 et III/1-12), main A. BNF, lat. 12832, fol. 11v. © BNF.

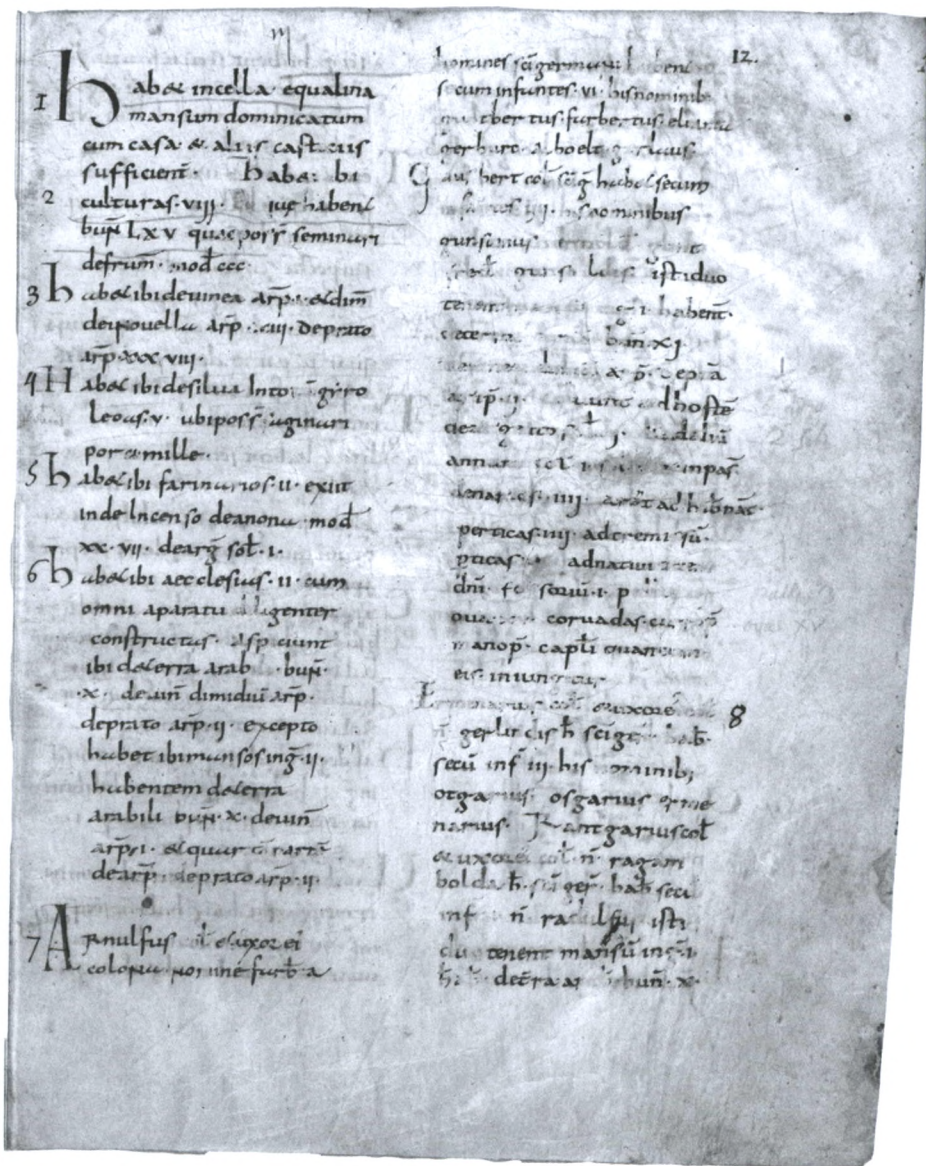


Figure 2. Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés (823-828) – *Brevium* II et III – main A, fol. 12. Édition : II/121 et III/1-12. © BNF.

description dans la colonne A (voir fig. 3). Le dernier folio de ce cahier non coté a été coupé (voir fig. 4). Les espaces libres au recto et au verso ont été utilisés par plusieurs mains « vers la fin du x^e ou le commencement du xi^e s. ». Les additions sont cohérentes entre elles (il s'agit de notices de généalogies de *servi* de Saint-Germain-des-Prés

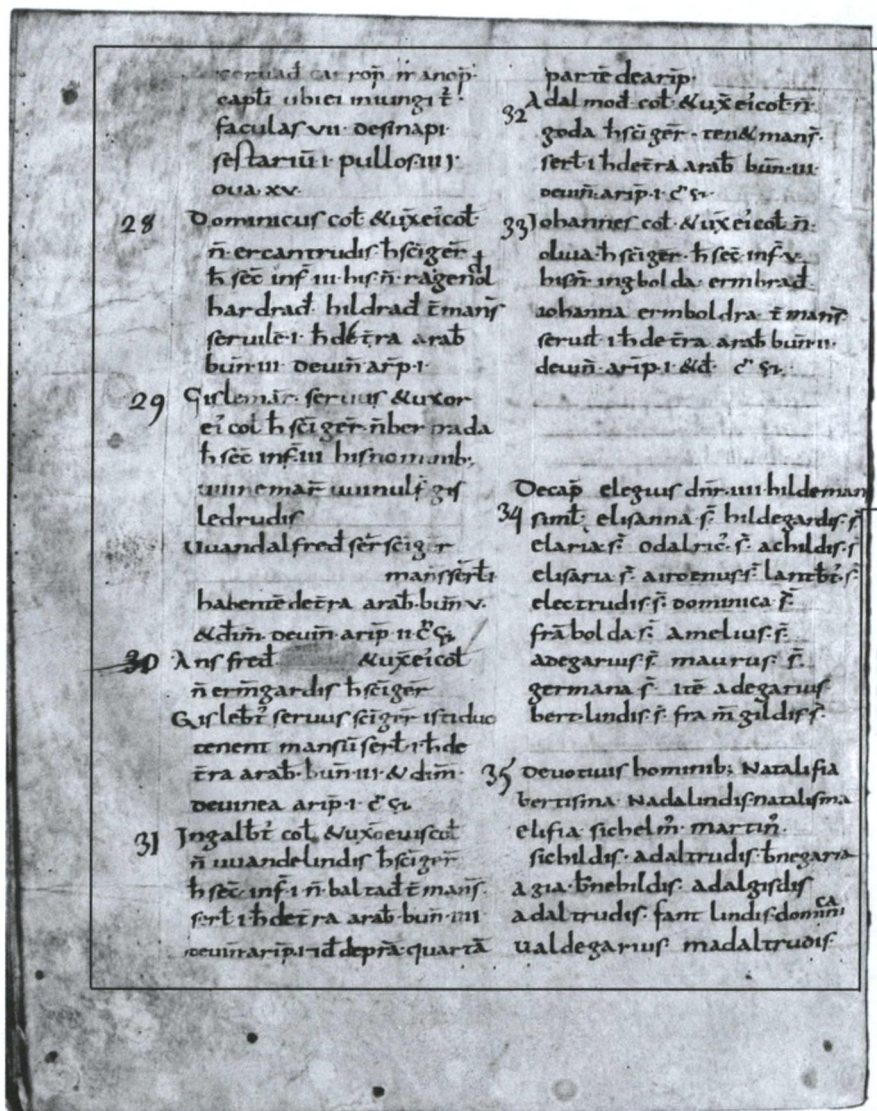


Figure 3. Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés (823-828) – *Brevium IV* – main B, fol. 18v. Édition : IV/25-35 (main B). © BNF.

à Antony [après 979] et à Marolles-sur-Seine), mais sont dépourvues de toute relation géographique avec le bref de Gagny (voir fig. 5 ci-après).

Le corps de l'inventaire est rédigé par une main C. La somme est ajoutée par une seconde main (K). L'espace vide au-dessous de la somme a été utilisé à la fin du XI^e ou au

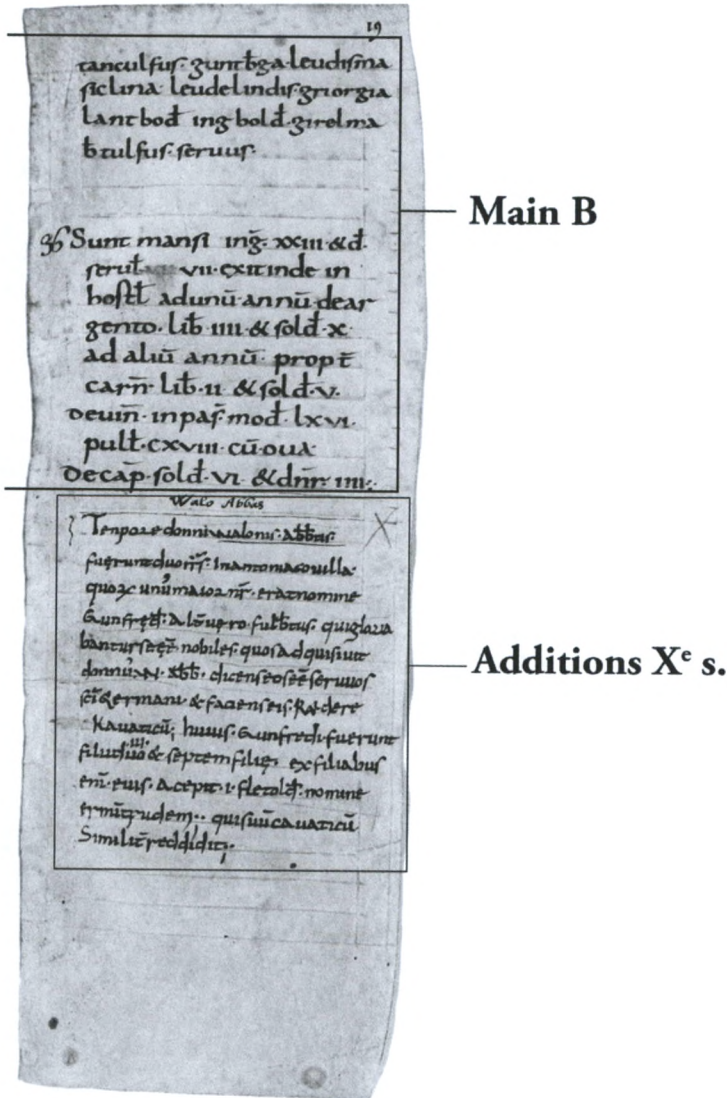
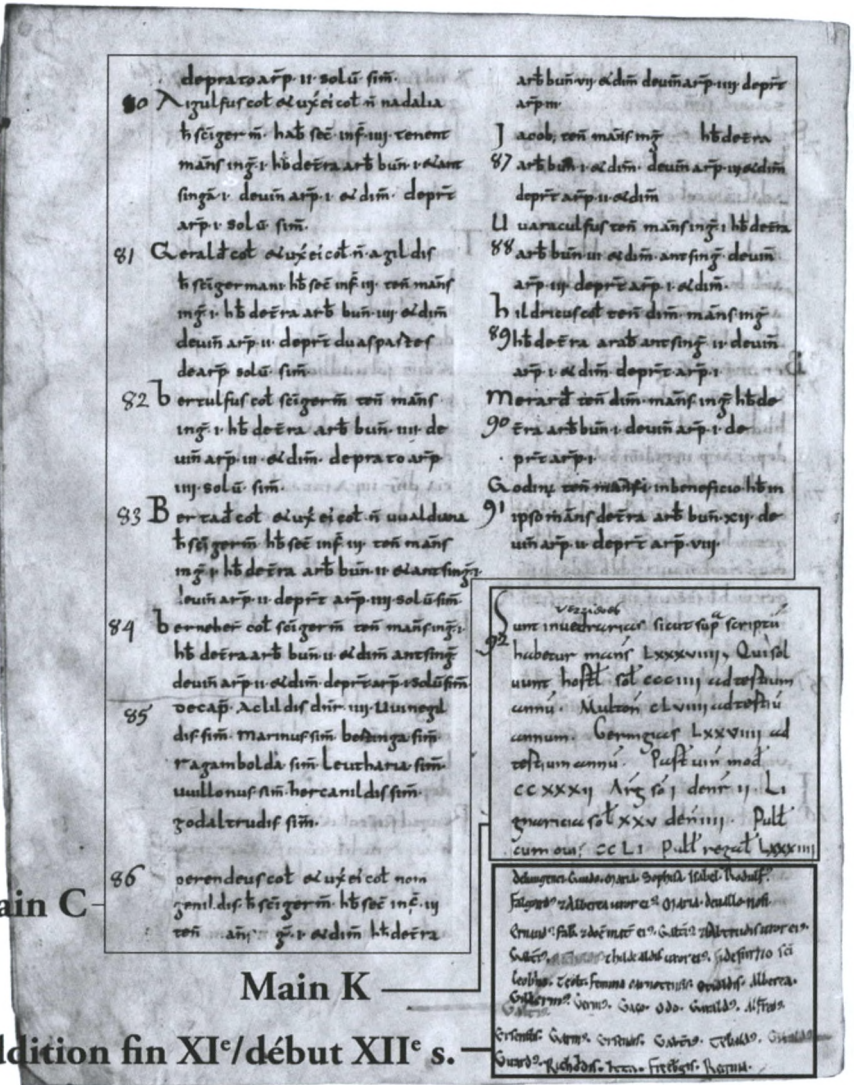


Figure 4. Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés (823-828) – *Brevium IV* – main B, fol. 19. Édition : IV/25-35 (main B) ; IV/36-37 (addition après 979). © BNF.

début du XII^e siècle pour la transcription d'une liste des hommes de Saint-Germain-des-Prés à Beaugency et dans plusieurs localités du pays chartrain et de Perche, qui se poursuit au folio 25 (dont le verso est occupé par la description



Main C

Main K

Addition fin XI^e/début XII^e s.

Figure 5. Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés (823-828) – Brevium V – main C et K, fol. 24v. Édition : V/80-92 (main C) ; V/93 (main K) ; V/94 (addition de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle). © BNF.

d'Épinay-sur-Orge [VI] où se poursuit la main C du texte principal) et au folio 101v. La somme a été tracée par la main K, qui a également élaboré les sommes récapitulatives des chapitres VI à VIII et XIX.

II. — LE POLYPTYQUE RECOMPOSÉ : LES MANIPULATIONS DU *CODEx* DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS APRÈS 823-828

La répétition intégrale d'un chapitre, ainsi que l'existence de deux séries de signatures des cahiers, montrent que le *codex* actuel a été confectionné à partir d'au moins deux exemplaires ou états, indépendants ou successifs, du polyptyque d'Irminon. Après son élaboration dans les années 823-828, l'un des exemplaires a été dépecé pour rassembler la collection de *brevia* que nous avons conservée. De telles manipulations brutales ne sont pas rares, comme nous le verrons dans quelques instants à propos du polyptyque de Saint-Remi de Reims, qui est également constitué de cahiers arrachés à plusieurs exemplaires des polyptyques rémois, ou à propos du polyptyque de Saint-Pierre de Lobbes. Ces nouveaux ensembles documentaires constituaient des « dossiers de gestion » dont la confection est liée à l'histoire du patrimoine des établissements concernés. Sous la pression des circonstances, le supérieur hiérarchique des communautés religieuses, évêque ou abbé, était souvent confronté à des changements dans la consistance ou dans la gestion matérielle du patrimoine foncier et des revenus. Après les réformes de 816/817 qui mettaient l'accent sur la stabilité et la sécurité matérielle des communautés religieuses, plusieurs techniques ont été utilisées pour assurer la masse des approvisionnements des religieux, de la simple affectation de revenus à la constitution de mensés distinctes et gérées séparément.

L'examen visuel du *codex* de Saint-Germain-des-Prés témoigne qu'au moins un de ces remembrements a été exécuté durant la période même où les exemplaires originels du polyptyque étaient transcrits dans le *scriptorium* de l'abbaye. Au même titre que l'ajout de sommes par la main K, ces manipulations sont liées à des changements importants dans les modes de gestion du temporel. Le premier est intervenu immédiatement après la période de rédaction du polyptyque (823-828). Le nouvel abbé, Hilduin, a déterminé en 829 un mode de répartition des revenus destinés à la couverture des besoins des moines en faisant appel à deux techniques : 1. la livraison directe par l'abbé à partir de la masse de quantités fixes de produits destinés à l'alimentation des moines ; 2. l'assignation des revenus de *villae* déterminées pour couvrir les dépenses du vestiaire et les autres nécessités des moines, telles qu'elles sont fixées *secundum regularem institutionem*, avec interdiction faite à l'abbé de diminuer cette dotation ou d'en donner des parts en précaire ou en bénéfice. La gestion du temporel a été à nouveau modifiée

en 872 : la nouvelle répartition décidée par l'abbé Gozlin met fin au système de la livraison directe des produits destinés à l'alimentation des moines, en leur assignant les revenus de cinq *villae* supplémentaires¹⁷.

Sous l'abbatiat d'Hilduin, il est vraisemblable que la répartition des revenus était directement assurée par l'abbé et ses officiers (des moines chargés d'offices monastiques ou gérant des domaines dans le cadre du système de l'obédience), ce qui suggère l'existence de plusieurs instruments de gestion : 1. des polyptyques généraux, décrivant les propriétés du monastère quelle que soit leur appartenance ; 2. des rôles permettant d'organiser l'assignation des quantités nécessaires aux moines à partir des *villae*. On sait qu'un rôle de ce type a été conservé pour l'abbaye voisine de Saint-Denis, qui fut également dirigée par Hilduin qui y réalisa une *partitio bonorum* en 832¹⁸. À Saint-Germain-des-Prés, l'approvisionnement des moines était peut-être organisé sous la forme de livraisons mensuelles, comme le suggère un passage du diplôme de 829 concernant la livraison de miel et de cire au moyen d'un *mensalem de duodecim villis [...] id est unoquoque mense sextaria quattuor [melle], et cera libras duas*. Cette technique de répartition ne rend pas nécessaire la division des domaines en deux menses séparées. Toutefois, la lecture du polyptyque de 823-828 indique qu'au niveau local, la part de l'abbé et celle des frères étaient déjà séparées et vraisemblablement décrites dans des registres différents, au même titre que les biens assignés en précaires ou en bénéfiques, comme le montrent les mentions accolées aux noms de dépendants liés au seigneur abbé (XXI, 43 : *Ermenarius, servus domni abbatis*) ou à des bénéficiaires (IX, 35 : *Et Airinus colonus et uxor colona de beneficio Amiconis*).

Dans la région étudiée, il est vraisemblable que la plupart des réassemblages d'inventaires locaux en nouveaux dossiers sont liés à la généralisation du partage des menses dans le courant du IX^e siècle. Comme Perrin l'a souligné, très peu d'abbayes ont substitué « un censier général, entrepris sur nouveaux frais, à un censier plus ancien... ». Le seul exemple cité est celui de l'abbaye alsacienne de Marmoutier qui a fait rédiger, vers la fin du XI^e siècle, un censier général destiné à remplacer un censier du X^e siècle. Encore Perrin souligne-t-il que les moines de Marmoutier se souciaient moins « de saisir les modifications survenues entre-temps [...] que d'imposer aux domaines un régime nouveau »¹⁹. Le renouvellement des censiers a pris la forme, soit de copies intégrales fondant dans un même texte le censier lui-même et ses multiples additions, comme à Prüm en

17. *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés des origines au début du XIII^e siècle*, éd. René Poupardin, t. I : 558-1182, Paris, 1909, n° xxviii, p. 43-47, et n° xxxvi, p. 58-63.

18. Léon LEVILLAIN, « Un état de redevances dues à la mense conventuelle de Saint-Denis (832) », dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 36, 1909, p. 79-90.

19. C.-E. PERRIN, *Recherches sur la seigneurie...*, p. 623.

1222, soit de copies partielles intégrées à un nouveau type documentaire comme le cartulaire ou la chronique, comme Étienne Renard l'a suggéré à Montier-en-Der²⁰ et à Saint-Bertin, soit de ces recompositions de cahiers dont nous avons gardé la trace matérielle à Saint-Germain-des-Prés et à Saint-Remi de Reims. Au x^e et au xi^e siècle, ces interventions sont fréquemment destinées à justifier la consistance de la mense conventuelle ou à appuyer la revendication d'autels dont les moines veulent assurer la *cura animarum*.

III. — LA SÉDIMENTATION DES POLYPTYQUES :

RAISON D'ÊTRE ET TYPOLOGIE DES ADDITIONS DU IX^e AU XII^e SIÈCLE

Après la collecte des données et leur transcription dans les années 823-828, le grand polyptyque carolingien est donc resté une matière vivante, d'abord corrigée ou complétée durant ou immédiatement après sa mise par écrit pour des motifs de gestion (corrections, notes tironiennes, calcul de sommes), ensuite démembrée et recomposée par les administrateurs de l'abbaye pour tenir compte de l'organisation du temporel, enfin utilisée par d'autres scribes comme substrat pour enregistrer de nouvelles réalités documentaires depuis le ix^e jusqu'au xii^e siècle. Le court polyptyque de Saint-Pierre-des-Fossés, transcrit sur les deux derniers folios de la fameuse « Bible de Rorgon », au x^e siècle, donne un résumé saisissant de ces modes d'interventions²¹ (voir fig. 6 ci-après). Une main principale a copié en deux colonnes des descriptions de domaines empruntées vraisemblablement – d'après la diversité des formulaires – à plusieurs *brevia* locaux ou polyptyques du ix^e et du début du x^e siècle. Le bas de la colonne de gauche et la colonne de droite, restée blanche, ont été utilisés 1. pour compléter une liste de dépendants (main B) ; 2. pour noter une acquisition locale et une notice d'autotradition (main C), complétée quelque temps après par les noms de nouveaux descendants (main E), et indiquer un revenu local (main C) ; 3. pour dresser la généalogie de dépendants (mains D et F).

Nous retrouvons la même typologie et le même rythme de sédimentation à Saint-Germain-des-Prés. À la fin du long chapitre consacré au groupement domanial de Villemeux-sur-Eure, le dernier folio a été utilisé à trois reprises

20. Étienne RENARD, « Genèse et manipulations d'un polyptyque carolingien : Montier-en-Der, ix^e-xi^e siècles », dans *Le Moyen Âge*, t. 110, 2004, p. 55-77.

21. Voir l'édition et les commentaires de Dieter Hägermann : *Das Polyptychon und die Notitia de Areis von Saint-Maur-des-Fossés. Analyse und Edition*, éd. Dieter Hägermann et Andreas Hedwig, Sigmaringen, 1990 (Beihefte der Francia, 23), à compléter à propos de la datation et de la genèse du texte par Jean-Pierre DEVROEY, « La villa Floriacus et la présence de l'abbaye des Fossés en Rémois durant le haut Moyen Âge », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 82, 2004, p. 809-838.

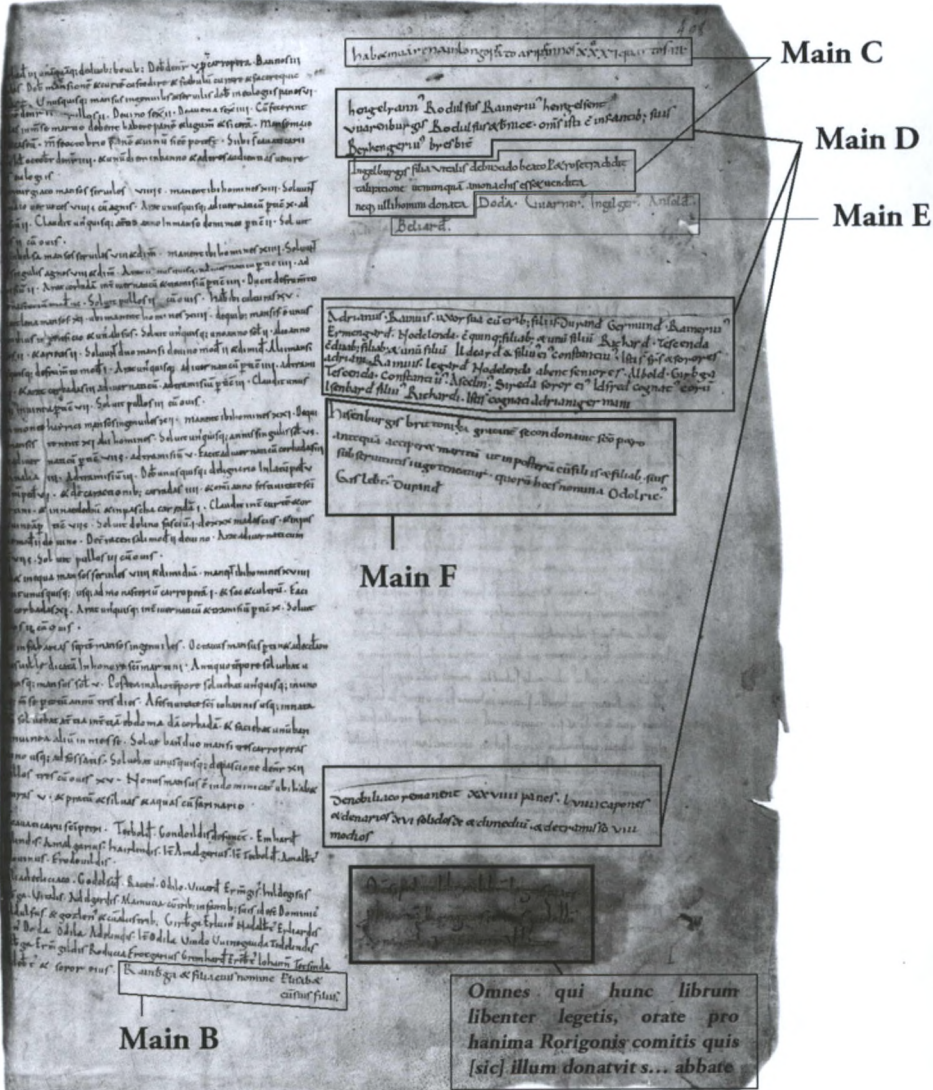


Figure 6. Polyptyque de Saint-Pierre-des-Fossés, Paris, BNF, lat. 3, fol. 408. Édition : c. 10-18 (main A) ; c. 19, 21 (main B) ; c. 19, 21 (main C) ; c. 20, 22, 24 (main D) ; c. 21 (main E) ; c. 23 (main F). © BNF.

pour des ajouts (voir fig. 7 et 8 ci-après). Les deux premières interventions, antérieures aux années 872-875, sont directement liées aux techniques d'inventaire des polyptyques : la première note la consistance des biens échangés entre l'abbaye et un certain Evrardus et la concession du bien acquis à un certain Sigembolt pour la valeur d'un huitième de manse (*dimidia quarta*) ; dans la seconde, un autre scribe décrit la donation d'un certain Hildemodus, une petite *villa* bipartite située à Souzy-la-Briche, composée d'un *mansus indomnicatus absus* et de six manses paysans. C'est le seul endroit du polyptyque où un scribe note la coutume des manses paysans. Au verso du folio, une troisième main a transcrit l'acte de donation de deux manses situés dans la même *villa* le 1^{er} avril 849²². L'ensemble constitue un dossier cohérent, sans toutefois de liaison géographique avec le fond du chapitre.

Le polyptyque d'Irminon constitue un support privilégié par les moines de Saint-Germain-des-Prés pour conserver la trace de transactions foncières, mais ces interventions ne sont pas guidées par une logique géographique. À la fin du chapitre XII, qui contient un inventaire des donations dans le Perche, quatre scribes de la fin du x^e siècle transcrivent successivement la copie d'une donation de la comtesse Ève, épouse du comte Gautier de Vexin (954-995), la notice d'autotradition d'un *homo nobilis* du *pagus* de Meaux, une liste d'ornements d'église d'un *dominus Walcherus* et enfin la notice de droits sur les paysans de Thiais accordés par un roi inconnu à un certain *Wido*, vraisemblablement au xi^e siècle²³.

À partir de la seconde moitié du x^e siècle, la plupart des interventions des scribes sont consacrées à des notices d'autotradition, puis à des généalogies de dépendants au xi^e et au xii^e siècle. Le polyptyque d'Irminon n'est pas le seul volume des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés à recevoir des généalogies de ce type, voire des documents plus ambitieux comme la liste des acquisitions réalisées par l'abbé Hugues vers 1176-1182, qui figure aux dernières pages d'un volume contenant des lettres d'Yves de Chartres²⁴.

L'endroit où se déposent ces « sédiments » documentaires est-il indifférent ? Nous ne le pensons pas. Un genre particulier de livres monastiques, comme les livres de chapitre ou de réfectoire qui contiennent des lectures pieuses, des règles ou des statuts monastiques, a fréquemment attiré d'autres traces documentaires liées à la vie des communautés : nécrologes et listes d'obits ou d'anniversaires,

22. *Brevium* IX. A. LONGNON, *Polyptyque...*, t. II, p. 153-154 et n. 2-3.

23. *Brevium* XII/48, 49, 50 et 51.

24. Documents similaires à la fin de manuscrits de Saint-Germain-des-Prés : Paris, BNF, lat. 12194 (Léopold DELISLE, *Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés conservés à la Bibliothèque impériale, sous les numéros 11504-14231*, Paris, 1868, p. 40), et Paris, BNF, lat. 13056 (*ibid.*, p. 87).

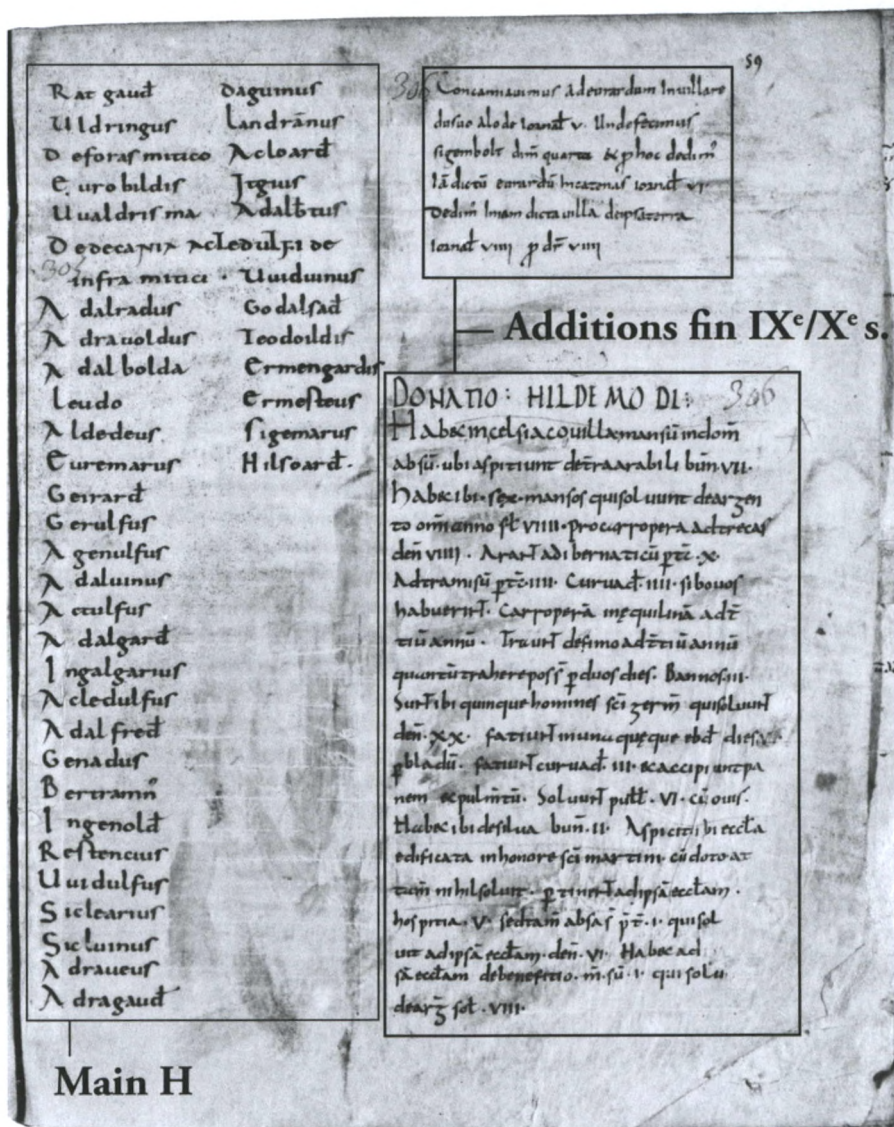
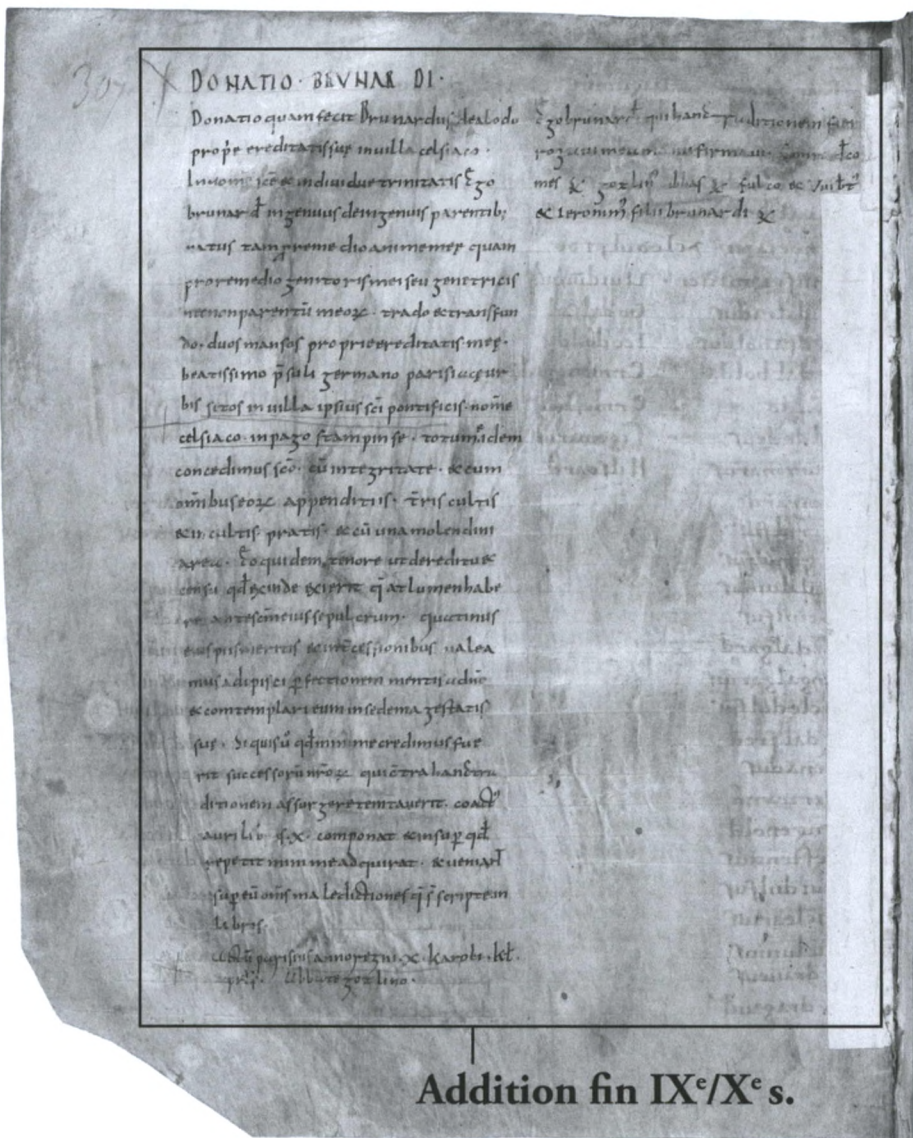


Figure 7. Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés (823-828) – *Brevium IX* – main H et additions des IX^e-X^e siècles, fol. 59. Édition : IX/301-302 (main H) ; IX/304 (addition IX^e-X^e siècles) ; IX/305 (addition IX^e-X^e siècles). © BNF.



Addition fin IX^e/X^e s.

Figure 8. Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés (823-828) – *Brevium IX* – main H et additions des IX^e-X^e siècles, fol. 59v. Édition : IX/301-302 (main H) ; IX/304 (addition IX^e-X^e siècles) ; IX/305 (addition IX^e-X^e siècles). © BNF.

règlements d'offices monastiques, actes donnés en faveur de la communauté et, bien sûr, censiers, listes de dépendants et notices de tradition de personnes.

À Saint-Pierre-des-Fossés, le polyptyque du début du x^e siècle lui-même constitue un premier sédiment déposé (à la même époque qu'un autre polyptyque décrivant les terrains possédés par l'abbaye des Fossés à Paris) sur les premiers et les derniers feuillets du livre le plus prestigieux du trésor, la grande Bible exécutée à Tours vers 825 à l'initiative du comte Rorgon du Maine (voir fig. 9). Emportée dans leur fuite par les moines de Saint-Maur-sur-Loire, la Bible est entrée dans le trésor des Fossés après l'union des deux abbayes en 868, puis a été restaurée, puis complétée par l'ajout de deux folios simples (408, 409), non réglés, destinés à servir de gardes pour protéger le manuscrit. Dans le cas des Fossés, la signification particulière du texte biblique et la valeur du manuscrit peuvent certainement expliquer pourquoi le polyptyque fut précisément copié dans ce *codex* en particulier. Rien n'interdit de situer sa transcription après 921 (date du retour des moines sur les rives de la Marne et du rétablissement d'une vie régulière), quand il a fallu mettre de l'ordre dans le temporel des Fossés et tenter de récupérer des possessions après la tourmente des années 887-920. Une telle rénovation, dont les traces ne pourraient être retrouvées que par une analyse stylistique fouillée du polyptyque, ne constituerait pas une première au x^e siècle. Elle fut pratiquée à Saint-Pierre de Lobbes par l'abbé réformateur Folcuin ou son successeur Hériger, dans les années 972-1007, et à Saint-Remi de Reims, après l'instauration d'un abbé régulier (945) et la donation par l'archevêque Adalbéron de biens et de revenus considérables à la porterie de l'abbaye en 972.

À Saint-Germain-des-Prés, le polyptyque d'Irminon est devenu un objet d'admiration comme le montre l'intervention d'un moine de l'abbaye qui a continué l'œuvre d'Aimoin en transcrivant et en annotant les Annales de Saint-Bertin à la fin du xi^e siècle : « Le très prudent abbé Irminon a renfermé dans un seul écrit [l'état] des revenus de toutes les *villae* de Saint-Germain, en vérité jusqu'à un œuf et une poule ou même un bardeau ; et il a réglé la part que les moines auraient pour leur usage et celle que l'abbé devait revendiquer pour l'armée du roi ou pour son propre usage »²⁵. Le polyptyque est définitivement réinterprété comme le miroir de la « part des moines ». C'est probablement à la même époque qu'une page blanche du *codex* a été utilisée pour composer un chapitre supplémentaire destiné à défendre les droits de l'abbaye et de ses hommes à Bitry et à Vailly dans la Nièvre, en les présentant comme des alleux donnés au luminaire de l'église monastique par saint Germain lui-même²⁶.

25. L'interpolation est indiquée par Georg Waitz dans les *Annales Bertiniani*, éd. Georg Waitz, Hanovre, 1883 (Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum, 5), p. 134, n. 3.

26. *Brevium X. A. LONGNON, Polyptyque...*, t. II, p. 155-156 et notes.

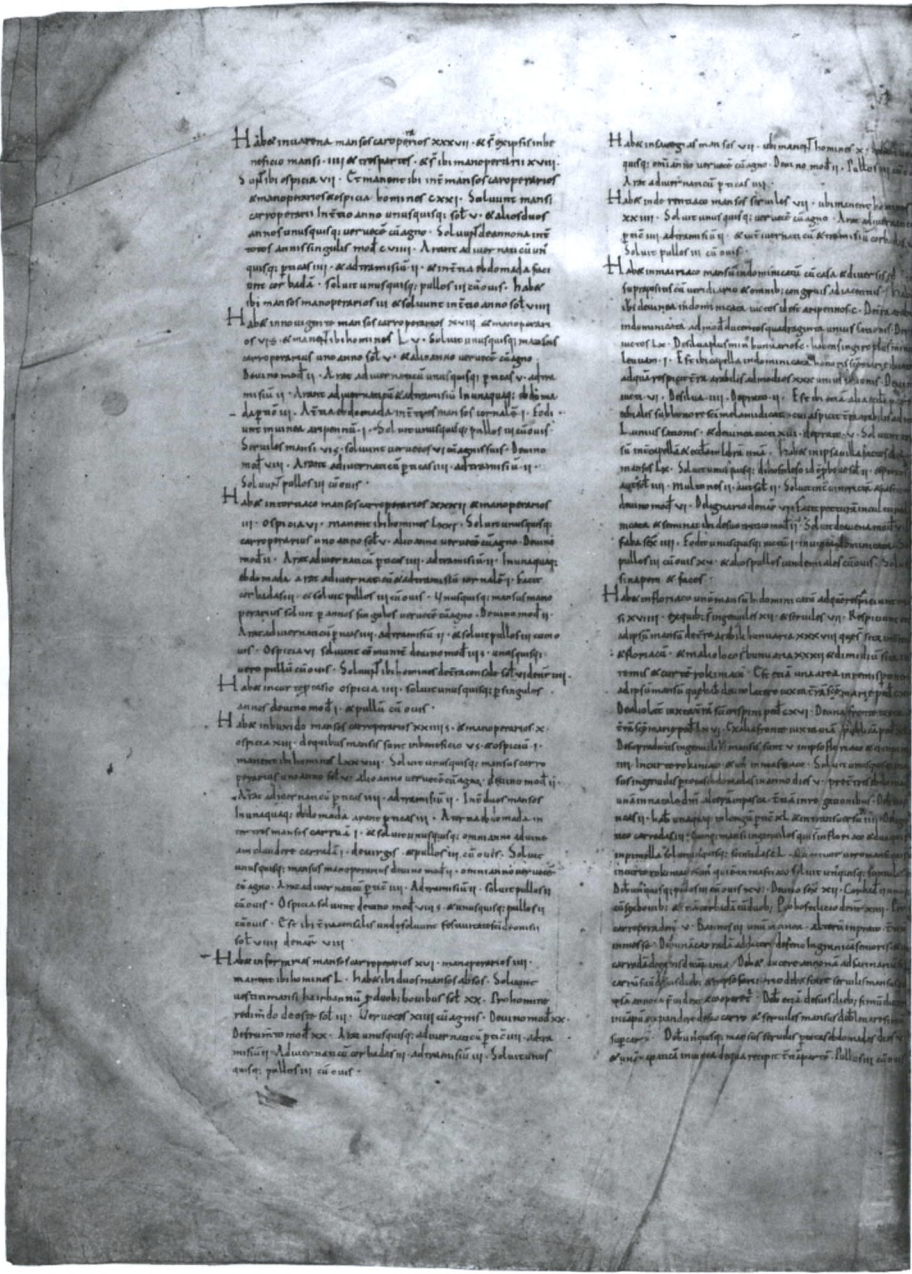


Figure 9. Polyptyque de Saint-Pierre-des-Fossés, Paris, BNF, lat. 3, fol. 407v, main A. Édition : c. 1-10 (main A). © BNF.

IV. — LA FABRIQUE DES POLYPTYQUES : GENÈSE ET TRANSFORMATIONS
DE LA *DESCRIPTIO VILLARUM* DE LOBBES

Au cours de l'année 864, l'un des protagonistes des luttes entre les princes carolingiens, Hubert, envahit l'abbaye de Lobbes et se proclama abbé à la place de l'abbé légitime, Hartbert, renvoyé à Corbie. Il mourut la même année, tué dans la haute vallée du Rhône. Durant cette brève période, Hubert scinda le patrimoine de l'abbaye en deux parties (très inégales d'après les dires de Folcuin)²⁷. À Lobbes, le partage des biens monastiques en deux masses distinctes précède donc la rédaction d'un polyptyque en 868-869, à l'initiative du roi Lothaire II, qui avait pris la suite d'Hubert comme abbé laïc. Ce document nous est parvenu sous la forme d'une copie réalisée au XVIII^e siècle, paginée de 1 à 42, intitulée *Descriptio villarum quae ad opus fratrum in coenobio Laubaco ad victum et ad vestimentum servire debent facta per Johannem Cameracensem episcopum, jubente piissimo Lothario anno regni decimo quarto*.

Pagination moderne	
1-17	<i>Descriptio villarum [...]</i>
18	<i>Nomina abbatum Laubiensis coenobii</i>
19-23	<i>De ministerio custodis ecclesiae Sancti Petri Apostoli</i>
23-32	<i>Ab incarnatione Domini nostri Ihesu Xristi [...]</i> [chronique de Lobbes]
33-39	<i>In pago Sambriensi sive Lommacensi</i> [liste courte des biens de l'abbaye de Lobbes]
39-41	<i>Missales .III.</i> [...] [inventaire de livres]
42	<i>In villa Hagna [...]</i>

Tableau 1. Structure du manuscrit contenant le texte du polyptyque de Lobbes.

27. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobiensium*, éd. Georg H. Pertz, Hanovre, 1841 (Monumenta Germaniae Historica, Scriptores, 4), p. 60, c. 12 : *Nam pervasa est abbatia illa hostiliter ab Hucherto, Deo et sanctis odibili. Qui ubi rerum summa potitus est, expulso Harberto et Corbeiam reverso, omnem abbatiam illico partitur in re militari, delegans victui fratrum villulas, et eas parvi redditus, ut placuit delegatori*. Sur l'abbaye au moment de la rédaction du polyptyque de Lobbes, voir Alain DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VI^e-XI^e siècles)*. Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Âge, Sigmaringen, 1985 (Beihefte der Francia, 14). Pour l'édition, voir *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX^e-XI^e siècles)*. Édition critique, éd. Jean-Pierre Devroey, Bruxelles, 1986 (Publications de la Commission royale d'histoire. Series II).

Ce petit ensemble placé à la suite de la copie moderne d'un cartulaire de Lobbes a donc un caractère composite : 1. un « polyptyque » constitué en fait de trois inventaires séparés ; 2. une liste des abbés de Lobbes de Landelin à Folcuin ; 3. une courte chronique de l'abbaye depuis sa fondation par Landelin jusqu'à son rattachement à l'évêché de Liège, avec la copie de l'acte d'Arnoul de Carinthie du 15 novembre 889 ; 4. la liste des *villae* de Lobbes suivie d'un inventaire de livres²⁸. L'ensemble constitue un dossier historique et patrimonial dont la réunion en un volume peut être datée de la fin du x^e ou du début du xi^e siècle²⁹. Après la rédaction du premier polyptyque par Jean de Cambrai (868/869), la cession de l'abbaye de Lobbes à l'évêché de Liège a donné lieu à la rédaction d'un second polyptyque et d'une liste de *villae* couvrant l'intégralité du patrimoine monastique. Les décisions de 889 constituent la raison d'être de ces deux inventaires³⁰ :

- le roi accorde à Francon et à l'Église de Liège la possession de Lobbes comme l'abbé Hartbert l'avait tenue jusqu'en 864 et entérine la répartition des biens en deux menses effectuée par Hubert en 864, en garantissant toutefois l'intégrité de la mense conventuelle³¹ ;

- dans la perspective du rétablissement de la vie régulière, abandonnée « à cause de l'empêchement mis par Hubert », le roi se fait fort de la volonté de Francon d'accroître la mense conventuelle³² ;

- après que les moines eurent marqué leur intention de reprendre la vie régulière en sa présence, Arnoul leur attribue toutes les dîmes des réserves seigneuriales des deux menses pour la porte et l'hostellerie³³.

28. *Corpus catalogorum Belgii*, dans *The Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, t. IV : *Provinces of Brabant and Hainault*, éd. Wouter Bracke, Albert Derolez et Benjamin Victor, Bruxelles, 2000, p. 252, n° 100.

29. Nicolas Mazeure a défendu dernièrement une thèse de doctorat sur la réception de documents diplomatiques dans l'historiographie monastique (Pays-Bas méridionaux, x^e-xii^e siècle). Il y revient en détail sur les interventions de Folcuin à Sithiu et à Lobbes et analyse en profondeur les différents éléments du dossier historique et patrimonial composé par les moines de Lobbes (p. 577-585 de la thèse inédite). Je le remercie de m'avoir communiqué le chapitre de sa thèse consacré à cette question.

30. Paul KEHR, *Die Urkunden Arnolfs*, Berlin, 1940 (Monumenta Germaniae Historica, Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum, 3), n° 64, p. 94-96.

31. *Ibid.*, p. 95 : *dedimus ipsam abbatiam [...] velut Harbertus eiusdem ecclesiae abbas tempore praecessorum nostrorum noscitur tenuisse, ita tamen ut medietatem eiusdem abbatiae, quam Hubertus abbas, ut nunc scimus, cupiens praeesse quam prodesse monachis solam reliquerat, reliquam utilitati regis genitoris nostri serviturus retinuerat, ipsa predicta medietate monachi nunquam priverintur.*

32. *Ibid.*, p. 95-96 : *Insuper si eam vitam, quam dicunt regularem quamque se impedimento Huberti dolent reliquisse, de caetero voluerint restaurare, certum habemus predictum venerabilem episcopum medietati abbatiae, quam tenent, velle superiungere.*

33. *Ibid.*, p. 96 : *Et quia ipsi monachi in praesentia nostra cum hac nostra visi sunt concordari intentione, decimas omnes indominicatas cum alia medietate eis permitimus habere ad portam vel hospitale praedicti episcopi piissima rogati petitione.* Résumé par FOLCUIN, *Gesta abbatum*

Avec la *Descriptio villarum* de 868/869, nous disposons d'un inventaire, vraisemblablement complet, des biens et des revenus de la mense conventuelle constituée par l'abbé Hubert en 864. En 889, un deuxième inventaire a été élaboré pour décrire des biens ajoutés à la mense conventuelle de 864 et des *villae* gérées par trois officiers monastiques : le còutre de l'église abbatiale, le portier et l'hospitalier. Au même moment, l'affectation spéciale des dîmes des réserves seigneuriales décidée par Arnoul a entraîné la confection d'une liste de l'ensemble des *villae* de l'abbaye.

Ces trois documents ont fait l'objet au x^e siècle d'interventions destinées à refléter les changements intervenus dans la consistance des biens attribués à la mense conventuelle et aux offices monastiques. Ils ont été mis en évidence grâce aux techniques d'analyse stylistique élaborées par Charles-Edmond Perrin³⁴.

La *Descriptio villarum* fut complétée en 889 par l'ajout de deux *brevia* décrivant les *villae* de Gilly et de Biesmerée. Après le rétablissement d'un abbé régulier par l'évêque Éracle en 960, les *villae* de Jumet et de Gozée, données en précaire, et celle de Strée, donnée en bénéfice, furent restituées à l'abbaye entre 960 et 965. Ces interventions sont vraisemblablement contemporaines de ces restitutions. La description de Jumet est organisée sur le modèle de la *villicatio* qui place *infra eadem villa* une série de possessions monastiques situées dans les provinces actuelles de Hainaut et de Namur ainsi que dans le département français du Nord. Cette structure en groupement domanial est d'ailleurs confirmée par l'acte de restitution de Jumet par Éracle (960-965) : *Reddidimus ergo ipsam cum omni integritate villam [...] quidquid tam sartis, quam in sylvis et villulis [...]*³⁵. Il s'agissait vraisemblablement d'une ancienne obédience gérée par un moine avant sa cession en précaire à un certain Folcuin et à ses fils, sans doute un ancêtre de la parentèle de l'abbé Folcuin de Lobbes, dont nous savons par le texte même des *Gesta abbatum Lobbiensium* qu'elle était puissante dans la région³⁶. La description de Gozée contient de nombreux blancs pour une série de données chiffrées. Nous savons – toujours par les *Gesta* – que cette *villa*, où était situé le prieuré d'Aulne, fut donnée en bénéfice par Folcuin à Rathier de Vérone avec Strée, et les *abbatiolae* de Saint-Ursmer et de Wallers³⁷. L'existence de lacunes (sous la forme de blancs dans le texte) dans la description

Lobiensium..., p. 61, c. 15 : *ut decimae omnes indominicatae ad portam monasterii in usus pauperum sint et peregrinorum.*

34. *Le polyptyque [...] de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes*, p. LIV-LXXII.

35. Alfred HANSAY, « Chartes de l'ancienne abbaye de Lobbes », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 69, 1900, p. 83-95, aux p. 84-85.

36. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium...*, c. 28 : *Ratherius ut ostenderet prioris inimicitiae causas, locum invadit, et metuens abbatis animositatem simulque cognitionem eius, quae non erat infima, claustrum in modum castelli cingit.*

37. *Ibid.*

d'un domaine immédiatement voisin de Lobbes peut s'expliquer si Gozée était, au moment de l'insertion, aux mains de Rathier, ce qui situerait la dernière rénovation du polyptyque après le retour de Folcuin à Lobbes en 972 et avant le décès de Rathier en 974.

Alors que le jeune Folcuin avait inséré, vers 960-962, un texte du polyptyque de Saint-Bertin, après en avoir exposé l'élaboration³⁸, et de nombreuses chartes dans ses *Gesta abbatum Sithiensium*, le parti pris à Lobbes est différent. Folcuin connaît le polyptyque qu'il mentionne dans le chapitre 13 des *Gesta abbatum Lobiensium* consacré à l'action de Lothaire II en faveur de l'abbaye, sans en développer le texte : *Quarto decimo igitur regni sui anno redditus villarum nostrarum describere jussit, quod polipticum vocant. Facta est autem haec descriptio a Johanne episcopo praenominato*³⁹, alors qu'il reproduit intégralement le texte du diplôme d'Arnoul de 889 dans le chapitre consacré à la cession de Lobbes à l'évêché de Liège⁴⁰. Le volume conservé dans le cartulaire 34 des Archives de l'État à Mons a vraisemblablement été assemblé soit durant la seconde partie de l'abbatit de Folcuin (972-990), soit sous l'abbatit de son successeur, Hériger (990-1007). Nous penchons plutôt pour la première hypothèse. Cette rénovation des documents de gestion de Lobbes est inséparable des efforts entrepris par Folcuin et ses successeurs pour restaurer la prospérité matérielle et le rayonnement de l'abbaye et de leur traduction en documents écrits : confirmation par l'empereur Otton II des droits et du statut de Lobbes (973), établissement d'un chapitre de chanoines dans l'église Notre-Dame-et-Saint-Ursmar de Lobbes (973), règlement du dossier des bancroix par Notger (980), avec l'élaboration d'une liste des paroisses en cause, bulle de confirmation générale des droits de Lobbes par le pape Jean XV, rédaction des *Gesta* et d'un recueil des *Miracula Ursmari*, ainsi que de deux catalogues des livres de l'abbaye par Folcuin, inventaire du trésor de l'abbaye par Hériger et commencement des *Annales Laubienses* vers l'an mil. Avant 1038, les moines de Lobbes ont rénové la liste des *villae* de 889 en tenant compte de l'évolution du patrimoine vivant du monastère, mais ce second catalogue des *villae* a été placé dans un autre volume (*in alio perantiquo registro*), ce qui permet peut être de reconstituer la chronologie absolue du volume contenant la *Descriptio villarum* et les autres documents

38. *Le polyptyque de l'abbaye de Saint-Bertin (844-859). Édition critique et commentaire*, éd. François-Louis Ganshof, Paris, 1975, p. 13 : *Breviatio villarum monachorum victus. Sed quia gesta beati Folquini narrando parumper ab abbatum gestis digressi sumus, libet jam ad ea pernarranda calamum reflectere. Abbas igitur Adalardus villas ad fratrum usus pertinentes, vel quicquid exinde sub qualicunq; servitio videbatur provenire, absque his quae in aliis ministeriis erant distributae vel quae militibus et cavallariis erant beneficiatae, tali jussit brevitate describere.*

39. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobiensium...*, c. 13.

40. *Ibid.*, c. 15.

qui la suivent. Un nouveau catalogue de la bibliothèque de Lobbes a été élaboré en 1049 et tenu à jour jusqu'au milieu du XII^e siècle. Dans la seconde partie de cet inventaire longuement étudiée par François Dolbeau, notre polyptyque figure au n^o 251, immédiatement après les *Gesta* et les *Miraculæ sancti Ursuari* de Folcuin⁴¹. La *Descriptio villarum* était donc conservée parmi les livres de la bibliothèque monastique, une place d'exception, analogue à celle occupée à Saint-Remi de Reims par le polyptyque dans la réserve spéciale des livres de l'abbaye⁴², et vraisemblablement à Saint-Germain-des-Prés dans la bibliothèque du monastère. Aux yeux des moines, les polyptyques relèvent du livre plutôt que de l'archive.

V. — REMEMBREMENTS, COMPLÉMENTS ET CRÉATION DE NOUVEAUX CENSIERS :
DEUX SIÈCLES DE TRANSFORMATIONS DU POLYPTYQUE
À SAINT-REMI DE REIMS (IX^e-X^e SIÈCLES)

Le polyptyque de Saint-Remi de Reims est connu aujourd'hui par deux copies d'érudits exécutées au XVII^e siècle dans l'entourage de Nicolas de Peiresc (*ca.* 1620-1622, Carpentras, Bibliothèque Inguimbertaine 1779, Oxford, Bodleian Library, Eng. Hist., c. 242) et une troisième copie exécutée au XVIII^e siècle dans le milieu des mauristes (*ca.* 1680-1720, Paris, BNF, lat. 9903)⁴³. La source

41. François DOLBEAU, « Un nouveau catalogue des manuscrits de Lobbes aux XI^e et XII^e siècles. II. Commentaire et tables », dans *Recherches augustiniennes*, t. 14, 1979, p. 191-248, aux p. 31 et 222-223. La partie du catalogue de la bibliothèque de Saint-Pierre de Lobbes éditée par Dolbeau englobe les collections dites scolaires. Ce texte n'est malheureusement pas une reproduction de l'inventaire général de 1049, mais bien une copie remaniée parsemée d'adjonctions qui s'étendent jusqu'au milieu du XII^e siècle (*ca.* 1158-1160).

42. La conservation du polyptyque à Lobbes a impressionné le chapelain Foulque, auteur de la partie la plus ancienne des *Gesta episcoporum Cameracensium* (1024/1025), qui y mentionne à propos du gouvernement de l'évêque Jean de Cambrai le *poleticum quod adhuc in eadem aeclesia reservatur*. Voir *Gesta episcoporum Cameracensium*, éd. Ludwig K. Bethmann, Hanovre, 1846 (*Monumenta Germaniae Historica*, *Scriptores*, 7), livre I, c. 55, p. 421 : *Aecclesiam Laubiensem ab inquietudine Karlensium liberavit. Exrescente denique discordia inter Karlenses et Lotharienses, aeclesia Laubiensis male labe factabatur ; adeo quippe, ut everso penitus loco famularans pulsum iri crederentur. Episcopus tamen divino consilio usus, poleticum quod adhuc in eadem aeclesia reservatur, scripsit ; et hoc ab apostolica auctoritate, sed et a conprovincialibus episcopis confirmato, omnes aecclies ipsius pervasores a christianorum societate sequestrans, tali modo aeccliesiam a tanto naufrago innumen reliquit.*

43. L'édition de Jean-Pierre Devroey doit être complétée et corrigée par les remarques de Pierre DESPORTES et François DOLBEAU, « Découverte de nouveaux documents relatifs au polyptyque de Saint-Remi de Reims. À propos d'une édition récente », dans *Revue du Nord*, t. 68, 1986, p. 575-604, auxquels revient le mérite de la mise au jour des copies de Peiresc. Leur contribution ne remet pas en cause le système de datation proposé par la nouvelle édition : *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (IX^e-XI^e siècles)*, éd. Jean-Pierre Devroey, Reims, 1984 (*Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 163).

commune de ces copies est un *codex* qui était conservé, d'après un catalogue des manuscrits de Saint-Remi de Reims du XIII^e siècle, dans la bibliothèque de cette abbaye et, plus spécialement, dans sa partie la plus précieuse, qui représentait une sorte de réserve, peut-être sous la responsabilité de l'abbé⁴⁴. Ce manuscrit a circulé entre plusieurs mains au XVII^e siècle avant d'être restitué à Saint-Remi en 1680. Des différences dans l'ordre de succession des cahiers dans l'ensemble des trois copies montre que le *codex* était dérelié, avant d'être réassemblé à la fin du XVII^e siècle. Le caractère composite du volume transmis par la copie mauriste ressort d'observations formulées par des érudits de l'époque moderne. En 1770, la *Noticia census debiti villarum sancti Remigii*, datée par le contexte historique de la première moitié du XI^e siècle, constituait « un cahier séparé, & inséré dans le corps du manuscrit, mais d'une écriture assez semblable »⁴⁵. Le restant du polyptyque se compose d'un cahier mal relié « d'une main bien différente de celle du corps du manuscrit et beaucoup plus moderne »⁴⁶, datée d'après le contexte historique de la seconde moitié du XI^e siècle, et de six autres groupes de cahiers représentant des parties de polyptyques du IX^e et du X^e siècle. Deux de ces groupes sont identifiés par le colophon du scribe Adam actif à Reims dans le deuxième tiers du IX^e siècle.

Notre document est donc le fruit d'un long travail de recomposition effectué à Saint-Remi depuis le milieu du IX^e siècle. D'autres grands polyptyques du IX^e siècle ont été démembrés⁴⁷, relus, glosés, complétés, entre le X^e et le commencement du XIII^e siècle⁴⁸, ce qui indique l'intérêt que revêtaient aux yeux de leurs spectateurs ces reliques carolingiennes. Dans les années 960, le polyptyque de Saint-Bertin a été

44. François DOLBEAU, « Documents du XVI^e siècle relatifs aux manuscrits de Saint-Remi de Reims », dans *La tradition vive. Mélanges d'histoire des textes en l'honneur de Louis Holtz*, éd. Pierre Lardet, Paris/Turnhout, 2003, p. 59-82, à la p. 59-60.

45. J.-C. VINCENT, « Notice d'un ancien polyptyque », dans *Journal des sçavans*, juin 1770, p. 415-421, à la p. 415.

46. Indication portée par le copiste de Paris, BNF, lat. 9903, fol. 40v.

47. C'est le cas du polyptyque de Saint-Germain-des-Prés, analysé ci-dessus, où la répétition d'un chapitre montre que le *codex* actuel a été confectionné à partir de plusieurs exemplaires.

48. Le polyptyque de Lobbes analysé ci-dessus présente également cet aspect composite, avec des strates allant du milieu du IX^e siècle jusqu'à la fin du X^e et le début du XI^e siècle. Quant au polyptyque de Prüm (893), il fut sans doute interpolé au X^e siècle avant d'être transcrit et commenté en 1222 par un ex-abbé de Prüm, Césaire de Mylendonck. Voir Yoshiki MORIMOTO, « Un aspect du domaine de l'abbaye de Prüm à la fin du IX^e siècle et pendant la première moitié du X^e siècle. Essai d'une utilisation dynamique du polyptyque », dans *Strukturen der Grundherrschaft im frühen Mittelalter*, éd. Werner Rösener, Göttingen, 1989 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 92), p. 266-284, et ID., « Die Bedeutung des Prümer Urbars für die heutige Forschung », dans « Anno verbi incarnati DCCCXCIII conscriptum » : *im Jahre des Herrn 893 geschrieben. 1100 Jahre Prümer Urbar*, éd. Reiner Nolden, Trèves, 1993, p. 127-137.

recopié dans les *Gesta abbatum Sithiensium* de Folcuin⁴⁹. Peu de temps après, les moines réformateurs de Saint-Remi ont complété leur polyptyque sur la base du modèle hincmarien et cherché, selon l'expression de Jean-François Lemarignier, à renouer avec le monachisme carolingien pour défendre la propriété monastique des églises⁵⁰.

Comme à Saint-Germain-des-Prés, ces nouveaux assemblages de *brevia* ont vraisemblablement été opérés à partir de plusieurs exemplaires de polyptyques, sans que leurs acteurs hésitent à en mutiler une partie des cahiers : un premier groupe de dossiers comprend des descriptions du IX^e siècle avec cinq descriptions rédigées avant 816-825 ; et onze descriptions extraites du polyptyque général dressé sous l'autorité d'Hincmar peu après mai 847, terminées par une somme générale et par l'inventaire des bénéfices de la mense conventuelle⁵¹. La description d'une petite *villa* et une somme ont été insérées après la récapitulation finale des bénéfices.

Dans toutes les copies du polyptyque, ce dossier est suivi par la description du groupement domanial de Condé-sur-Marne donné par Charles le Chauve à Saint-Remi de Reims en 861. La notice de la remise de Condé et une seconde description du groupement domanial ont été insérées ultérieurement, peut-être après sa cession à la mense conventuelle par l'archevêque Séulf († 925).

Après l'établissement d'un abbé régulier en 945 et les donations importantes faites par l'archevêque Adalbéron à l'abbaye en 972, les moines ont élaboré dans le dernier quart du X^e siècle deux polyptyques d'églises subordonnées à Saint-Remi dont les revenus, constitués comme à Lobbes de *villae* et des dîmes des réserves seigneuriales, dépendaient de l'office de l'hospitalité de Saint-Remi, Saint-Timothee et Saint-Côme de Reims.

Un dernier groupe comprend deux énumérations des cens dus par les domaines de Saint-Remi : la première a été dressée dans la première moitié du XI^e siècle ; la seconde date du XII^e siècle⁵².

49. Étienne RENARD, « Lectures et relectures d'un polyptyque carolingien (Saint-Bertin, 844-859) », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 94, 1999, p. 373-435.

50. Jean-François LEMARIGNIER, « Encadrement religieux des campagnes et conjoncture politique dans les régions du royaume de France situées au nord de la Loire, de Charles le Chauve aux derniers carolingiens (840-987) », dans *Christianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo : espansione e resistenze*, Spolète, 1982 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 28), p. 765-800 ; ID., « Le monachisme et l'encadrement religieux des campagnes du royaume de France situées au nord de la Loire, de la fin du X^e à la fin du XI^e siècle », dans *Le istituzioni ecclesiastiche della societas christiana dei secoli XI-XII : diocesi, pievi e parrocchie. Atti della sesta settimana internazionale di studio*, Milano, 1-7 settembre 1974, Milan, 1977, p. 357-398, à la p. 360 ; rééd. dans J.-F. LEMARIGNIER, *Structures politiques et religieuses dans la France du haut Moyen Âge*, p. 115-162 et 387-424.

51. *Hagano advocatus habet de beneficio fratrum [...]* (*Le polyptyque [...] de Saint-Remi de Reims*).

52. *Le polyptyque [...] de Saint-Remi de Reims*, p. xxv-xciv.

N° Guérard	Dossier	Remarques
I-V	Descriptions rédigées avant 816-825	Mutilé (fin manque)
XIV-XXVI	Polyptyque d'Hincmar, peu après 847	Mutilé (manque le début). Un cahier signé par le colophon du scribe Adam (2 ^e tiers du IX ^e s.)
XXVII-XXVIII	Nouvelles acquisitions de Saint-Remi de Reims, après 861	Terminé par <i>Finit</i>
XXVIII	Notice de la donation de Condé-sur-Marne à Saint-Remi et 2 ^e description	Ajouts 1066/1067
XI-XII	Nouvelles acquisitions de Saint-Remi de Reims, 2 ^e moitié du IX ^e siècle	Un cahier signé par le colophon du scribe Adam (2 ^e tiers du IX ^e siècle)
VI-X	Polyptyque de Saint-Timothée de Reims, après 972 Polyptyque de Saint-Côme de Reims, après 972	Terminé par <i>Expliciunt decimae</i>
XIII	Liste des cens, 1 ^{re} moitié du XI ^e siècle	Cahier inséré dans le volume du polyptyque
XXIX	Liste des cens, XII ^e siècle	Mal relié

Tableau 2. Structure du manuscrit des polyptyques de Saint-Remi de Reims.

D'après les informations transmises par les érudits du XVII^e et du XVIII^e siècle, les listes de cens du XI^e et du XII^e siècle ont seulement circulé (à partir du XVII^e siècle ?) avec le polyptyque carolingien proprement dit. Celui-ci était peut-être un *codex* composite constitué par le regroupement d'exemplaires et de transcriptions tracées par plusieurs mains des IX^e et X^e siècles. Si on admet que les colophons d'Adam ont pu être copiés et si on suit les informations indépendantes données par la copie mauriste et par dom Vincent, l'ensemble a peut-être été recopié par une seule main après les transformations du statut de l'abbaye et les donations d'Adalbéron à la fin du X^e siècle. Ces manipulations ont eu lieu dans un contexte documentaire très particulier puisqu'il existait une longue tradition d'élaboration de polyptyques commençant sous les ordres des évêques rémois depuis la fin du VII^e siècle. La première trace directe de ces anciens polyptyques est une somme générale reproduite par Flodoard dans son *Historia Remensis Ecclesiae* dans la notice consacrée à l'évêque Vulfaire (803-814)⁵³. D'après les instructions d'Hincmar

53. FLODOARD, *Historia Remensis ecclesiae*, éd. Martina Stratmann, Hanovre, 1998 (Monumenta Germaniae Historica, Scriptores, 36), livre II, c. 18, p. 174-175 : *Reditus autem villarum quarundam ecclesie*

(842-882) lui-même, « presque tous les biens et les *villae* de l'évêché » firent l'objet de descriptions durant son épiscopat. Il est vraisemblable que des fragments ou des copies de ces divers inventaires ont circulé entre les églises au gré des transformations du patrimoine et du statut des églises rémoises durant tout le IX^e et le X^e siècle⁵⁴. À côté des dossiers réunis avec le *codex* du polyptyque d'Hincmar, d'autres ouvrages conservés dans la bibliothèque de Saint-Remi ont pu attirer des documents de gestion de toute sorte sous la forme de sédiments. Un bon exemple est constitué par un lectionnaire de Saint-Remi de Reims⁵⁵ qui contient dans ses gardes des documents recopiés au XIII^e siècle : des copies d'actes, une notice des bienfaiteurs de l'abbaye, des listes de revenus d'anniversaires et de revenus affectés à des offices monastiques et des censiers locaux⁵⁶.

Le censier composé dans la première moitié du XI^e siècle n'est plus un « relevé de biens (revenus et sources de revenus, effectifs ou potentiels) relativement détaillé, dressé en vue d'estimer les capacités contributives des individus et des terres », selon la définition du polyptyque formulée par Étienne Renard, mais une énumération des redevances en argent et en nature, ordonnée selon un double point de vue géographique et administratif : *NOTITIA CENSUS DEBITI VILLARUM SANCTI REMIGII, quantum solvitur ab ipsis quibusve terminis*. Les divisions géographiques sont marquées par l'emploi de capitales. À l'intérieur de ces rubriques, les revenus en nature et en monnaie sont subdivisés en redevances sur les terres, sur les gens et sur les engins. Des sommes sont calculées seulement pour les cens en monnaie. Une toute nouvelle grille de lecture s'est imposée qui ramène le censier à l'impératif de la couverture des besoins des moines dans l'espace, en organisant les regroupements de domaines, et dans le temps, en assurant l'organisation chronologique et la stabilité des approvisionnements. En ce début du XI^e siècle, le genre documentaire des polyptyques appartient au passé dans les études de cas que nous avons eu le plaisir de présenter ici.

Jean-Pierre DEVROEY

Université libre de Bruxelles / Académie royale de Belgique

in elemosina probabiliter pro sui corporis et anime salute distributi quibusdam adhuc descriptionibus tunc factis leguntur ; in quibus inveniuntur inter Termidum, Grande Pratum, Vindicum, Furvillam, Graviagum, Pidum, Cadevellum et Cortem Magnaldi in distributione elemosine de annona modii MDCCCCLXXV, de animalibus inter maiona et minora capita CLXVIII. Item inter villas Fagum sive Boleticum et alias quasdam annone modii MLII, vini modii LXIII, salis modii V cum diversis animalibus et aliis variis rebus expensa ; ad opus quoque fratrum Orbacensis cenobii, quantum sufficeret eis.

54. Jean-Pierre DEVROEY, « Les premiers polyptyques rémois, VII^e-IX^e siècles », dans *Le grand domaine aux époques mérovingienne et carolingienne / Die Grundherrschaft im frühen Mittelalter*, Gand, 1985 (Publications du Centre belge d'histoire rurale, 81), p. 78-97.

55. Reims, BM, 300, fol. 231-235.

56. Analyse des pièces contenues dans les gardes du lectionnaire de Saint-Remi dans Jean-Pierre DEVROEY, « Une liste des bienfaiteurs de Saint-Remi de Reims au début du XI^e siècle, témoin d'un obituaire rémois perdu », dans *Revue bénédictine*, t. 114, 2004, p. 113-139.

ANNEXE
RELEVÉ DES ADDITIONS AU POLYPTYQUE
DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

Ce tableau de travail ne reprend que les additions proprement dites, à l'exclusion des notes tironiennes, grattages ou corrections liées à l'élaboration du polyptyque.

N° chapitre	N° §	Addition	Emplacement	Datation d'après A. LONGNON, <i>Polyptyque...</i>
<i>Brevium I</i>		Néant.		
<i>Brevium II</i>		Néant.		
<i>Brevium III</i>	61	Notice de donation de Neauphlette.	Entre la fin du corps de la description et la somme.	« Paraît dater du x ^e siècle ».
<i>Brevium IV</i>	38	Notice et généalogie du maire d'Antony et de son frère qui se prétendaient libres, à l'époque de l'abbé Walo († 979).	Après la somme.	« Vers la fin du x ^e ou le commencement du xi ^e , une partie de l'espace laissé en blanc à la suite de la description du fisc de Gagny a été employée pour les paragraphes 36 à 38 ».
	39	Généalogie de <i>servi</i> à Antony.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
	40	Généalogie de <i>servi</i> à Marolles-sur-Seine.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>

<i>Brevium V</i>	94-116	Liste de dépendants.	Après la somme. Plusieurs mains.	« L'espace libre à la suite du fisc de Verrières a été utilisé à la fin du XI ^e ou au commencement du XII ^e siècle pour la transcription d'une liste des hommes de l'abbaye à Baugency et dans plusieurs localités du pays chartrain et du Perche. Des interventions analogues ont été faites au folio 101v ^o ».
<i>Brevium VI</i>	45	Description d'une manse.	Ajout contemporain, peut-être ajouté après l'ajout de la somme et d'une liste des <i>servi</i> .	
	53-56	Description d'hospices et liste des jurés.	De la même main contemporaine que Thiais XIV 92 et XIV 6	
	58	Liste de <i>servi</i> de la <i>villa</i> .	De la même main que la somme et après celle-ci.	
	59	Liste des <i>villae</i> dépendant de l'abbaye de Saint-Ursicin.	<i>Idem.</i>	« Une addition qui pourrait bien appartenir au IX ^e siècle ».
<i>Brevium VII</i>	83	Description brève de la <i>villa</i> de Médan.	Entre le corps du texte et la somme récapitulative.	« Ce paragraphe a été écrit à une date de peu postérieure à celle de l'ensemble du polyptyque ».
	85	Notice d'auto-tradition.	Après la somme récapitulative.	« D'après l'époque de l'abbé Aubry († 990) ».
<i>Brevium VIII</i>		Néant.		
<i>Brevium IX</i>	299	Description des tenures situées à <i>Belone Manso</i> .	Entre deux listes des dépendants payant des chevages. D'une main contemporaine.	

	303	Notice d'un échange de terres situées à <i>Villare</i> et à Chêne-Chenu entre un certain Evrardus et l'abbaye.	Après la dernière liste de dépendants payant des chevages.	« Main différente. IX ^e ou X ^e siècle ».
	304	Description de la donation d'un certain <i>Hildemodus</i> à Souzy-la-Briche.	<i>Idem.</i>	« Main contemporaine du précédent avec en titre <i>Donatio Hildemodi</i> ».
	305	Notice de la donation d'un certain <i>Brunardus</i> à Souzy-la-Briche le 1 ^{er} avril 872-875.	<i>Idem.</i>	« Main contemporaine du précédent avec en titre <i>Donatio Brunardi</i> ». Daté par Longnon, en référence au règne de Charles le Chauve, de 849. Datation corrigée par Poupardin, <i>Recueil des chartes...</i> , n° 37 d'après l'abbatit de Josselin.
<i>Brevium X</i>	1-3	Description de Bitry et de Vailly rattachant leur possession à une donation de saint Germain.	Sur un folio séparé.	« On a, jusqu'ici, considéré la description de ce domaine comme faisant partie intégrante du Polyptyque d'Irminon. Il est cependant aisé de voir que l'écriture n'est certainement pas antérieure au XI ^e siècle ». Pour Poupardin, ce chapitre renvoie à deux actes perdus (<i>Recueil des chartes...</i> , n° 3 et 4) antérieurs à la mort de saint Germain (576).
<i>Brevium XI</i>		Néant.		
<i>Brevium XII</i>	48	Copie de l'acte de donation par la comtesse Ève de biens situés dans le <i>pagus</i> de Chatrais (Arpajon) [954-995]	À la fin du chapitre avec un titre : <i>Donatio Aevae comitissae</i> .	« Cet acte a été transcrit à la fin du X ^e siècle ». <i>Recueil des chartes...</i> , n° 47 : copie du X ^e siècle.

	49	Notice d'auto-tradition dans le <i>pagus</i> de Meaux.	<i>Idem.</i>	« Encre différente quelque peu postérieure ».
	50	Description de pièces de mobilier (<i>ornamenta</i>) provenant d'un <i>dominus Walcherius</i> .	<i>Idem.</i>	« Main différente ».
	51	Coutume de Thiais donnée par un roi inconnu.	<i>Idem.</i>	Les points dans l'édition de Longnon remplaçant des mots devenus invisibles. XI ^e siècle.
<i>Brevium XIII</i>		Néant.		
<i>Brevium XIV</i>		Néant.		
<i>Brevium XV</i>	96	Liste des hommes et des femmes acquis par l'abbé <i>Monardus</i> (990-1014) dépendant de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges.	À la fin du chapitre.	« Ce paragraphe, qui occupe au bas du folio 85 v ^o un espace resté en blanc durant deux siècles, a été placé par Guérard après le paragraphe suivant, auquel on a consacré une partie du vide laissé au haut du même folio ; mais comme la rédaction de ces deux paragraphes prouve que leur succession dans le manuscrit est conforme à l'ordre logique, nous avons cru pouvoir nous séparer sur ce point de notre illustre devancier ».
	97	Liste de dépendants dans le <i>pagus</i> de Brie.	D'une autre main.	
<i>Brevium XVI</i>	93		Main médiévale : <i>Cumbis villa vulgo Cum la ville.</i>	
	94	Généalogie d'un dépendant.		« Cet article a été écrit en marge, à une époque qui ne saurait être antérieure à la fin du XI ^e siècle ».

<i>Brevium XVII</i>		Néant.		
<i>Brevium XVIII</i>	1		La somme a été ajoutée dans un blanc au-dessus de la col. A.	
<i>Brevium XIX</i>	1 bis	Notice de donation de <i>servi</i> par un certain <i>Hagano</i> .	On a employé, pour écrire ce paragraphe, ajouté à une époque de peu postérieure à celle d'Irminon, un espace laissé vide à la fin de la seconde colonne du fol. 94.	Longnon et Hägermann ne mentionnent pas une note d'une écriture médiévale tardive au-dessous de la col. B.
	51	Progéniture d'un homme de la <i>familia</i> de Saint-Germain, <i>Rainoldus</i> , marié à une libre (<i>genere liberam</i>), qui doivent le chevage à la Saint-Germain.	Après la somme récapitulative, qui est d'une autre main.	« Ce paragraphe ne paraît pas antérieur au XI ^e siècle ».
<i>Brevium XX</i>		Néant.		
<i>Brevium XXI</i>		Néant.		
<i>Brevium XXII</i>	33 bis	Ajout d'un manse.	Intervention contemporaine dans le texte.	« Le § 33 bis a été ajouté à une époque presque contemporaine ; les premiers mots ont été inscrits sur une ligne restée en blanc, à la suite du § 33, et le surplus se lit en marge ».
<i>Brevium XXIII</i>		Néant.		
<i>Brevium XXIV</i>	112	Notice d'autotradition de deux femmes et liste de leur progéniture.	À la fin d'une des <i>decaniae</i> de Béconcelle.	« Ce paragraphe est une intercalation relativement moderne ».
	131	Subdivision dans la description : <i>Usque huc de cella</i> .		« Ces mots constituent une addition presque contemporaine ».

	159	Description des biens à Le Mesnil-Simon, dépendant du fisc de <i>Spicarius</i> .		« Ce paragraphe, écrit vers le x ^e siècle, occupe un espace blanc laissé entre la description des <i>mansi</i> et celle des <i>hospicii</i> ».
<i>Brevium XXV</i>		Néant.		

Des polyptyques carolingiens aux listes bénéficiales et autres inventaires spécialisés de la fin du Moyen Âge, nombreux sont les « écrits de gestion » conçus à l'époque médiévale dans l'intention première de recenser, décrire et (ré)organiser les réalités les plus diverses – personnes, droits, revenus et biens matériels, transactions de tous ordres... Néanmoins, contrairement aux sources diplomatiques et comptables, servies par une solide tradition historiographique qui en valorise de longue date les spécificités, beaucoup de ces « écrits de gestion » restent peu étudiés en tant que genres spécifiques et moins encore comme productions intellectuelles, révélatrices entre autres des aspirations de leurs concepteurs et des enjeux du recours à l'écriture.

C'est à la mise en perspective de ces catégories d'écrits, au premier chef les documents à caractère « énumératif » (listes, inventaires, registres, etc.), qu'était dédié le colloque international organisé aux facultés universitaires de Namur les 8 et 9 mai 2008. Le cadre géographique a été délibérément restreint à l'aire comprise entre Seine et Rhin : plutôt délaissée dans les travaux récents sur l'écrit pragmatique médiéval, en raison sans doute d'une réputation de « retard » sur d'autres espaces, elle constitue pourtant un foyer important de créativité documentaire, en particulier dans le champ de l'écrit de gestion. Rassemblées dans ce volume, les contributions nées de cette rencontre sont axées sur un type ou un groupe de documents, dont il s'agit tout à la fois d'affiner la typologie, de comprendre la logique interne et les fonctionnalités propres, de définir le statut et le rôle au sein de la culture écrite de leur époque.

ISBN 978-2-35723-022-4



Prix France : 32 €